

LA FIN DES LAMPES ECO-HALOGENES ? 1200 EMPLOIS INDUSTRIELS EN DANGER



Le 15 janvier dernier, la France a donné sa position à la Commission européenne sur la mise à jour du règlement 244/2009 relatif à l'écoconception des lampes à usage domestique non dirigées. Ce règlement, motivé par la directive 2005/32/C sur l'écoconception, va dans le sens de la performance énergétique et prévoit notamment dans son étape 6 le retrait du marché des lampes de classe énergétique C¹.

Aujourd'hui les consommateurs ont encore le choix entre 3 technologies : éco-halogène, fluo-compacte (dite basse consommation) ou LED, chacune pouvant répondre à des besoins différents, à des coûts adaptés. Mais cela risque de ne pas durer...

Petite explication des conséquences de ce texte sur l'emploi et les consommateurs, s'il restait inchangé :

Un coup fatal pour l'industrie française et coûteux pour le consommateur

La production de lampes éco-halogènes occupe plus de 1200 emplois directs en France. 70 % des lampes achetées en France sont halogènes avec une base de production européenne qui fabrique de manière compétitive 70 % de celles-ci. L'interdiction de ces lampes supprimerait immédiatement tous ces emplois dans des régions déjà très frappées par le chômage (Lorraine, Alsace). 17 % des emplois de la filière sont en jeu : c'est un coup fatal pour l'industrie française.

La Commission européenne a également suggéré dans ses préconisations d'intégrer dans ce texte la suppression de lampes très spécifiques : les halogènes « crayon » R7s et les capsules G9. Il n'existe pourtant pas, à l'heure actuelle, de produits de remplacement comparables. Les inclure aurait des conséquences néfastes pour le consommateur, le contraignant à investir dans de nouveaux luminaires - un coût qui n'est que très partiellement compensé par la baisse de sa facture d'électricité.

Une filière déjà exemplaire

L'esprit du règlement à l'origine ne prévoyait pas de faire disparaître la technologie halogène mais tablait plutôt sur son amélioration. Cette amélioration a bien eu lieu : les lampes éco-halogènes de classe C consomment 25% d'énergie en moins, durent deux fois plus longtemps et éclairent tout autant. Elles satisfont ainsi l'objectif du paquet Energie Climat de l'Union européenne, c'est-à-dire 25% d'efficacité énergétique en plus en 2020.

La filière de l'éclairage est pleinement engagée dans l'efficacité énergétique, axe majeur de la transition énergétique. Des produits immédiatement disponibles, performants et rentables à court terme sont en effet déjà proposés par les industriels ; ils peuvent même atteindre le facteur 4 lors de rénovations d'éclairage intérieur et extérieur grâce à un éclairage durable et intelligent. Il serait néanmoins dommageable d'oublier les deux autres piliers du triptyque « développement durable », c'est-à-dire les aspects économiques et sociaux.

C'est pourquoi l'industrie de l'éclairage souhaite prendre toute sa place dans la transition énergétique grâce à une offre de produits et services qui place l'Homme au cœur de ce projet.

Des propositions constructives

Le Syndicat de l'éclairage, regroupant les industriels de l'éclairage français, a proposé aux autorités françaises de demander à la Commission européenne un report de 4 ans (2020) afin de laisser le temps aux usines concernées de trouver une solution. La France a finalement opté officiellement pour un report

¹ Les classes D et moins performantes, étant actuellement déjà bannies

de deux ans (2018). Le Syndicat de l'éclairage se félicite de cette avancée française par rapport à la position originelle. Il est à noter que la plupart des États membres qui possèdent sur leur territoire des usines impactées - 7300 salariés touchés en Europe - ont au moins demandé un report de cette étape 6 voire sa suppression afin de défendre leurs industries et leurs emplois.

La Commission européenne a désormais récolté les avis des 28 États membres et décidera, dans les prochaines semaines, l'application ou non en l'état de cette étape 6 du règlement. A l'heure où les préoccupations majeures en France et en Europe sont la production et l'emploi, la filière de l'éclairage française espère aujourd'hui que suffisamment d'États membres continueront de plaider pour un report équivalent en bâtissant un compromis avec la Commission européenne qui sauvera ainsi les emplois de milliers de salariés français et européens concernés.



Lampe halogène R7s "crayon"



Lampe halogène G9 "capsule"



Lampe LED à culot R7s



Lampe LED à culot G9



Lampe halogène à culot E27



Lampe fluorescente compacte « spirale » à culot E27



Suivez-nous sur Twitter : [@SyndEclairage](https://twitter.com/SyndEclairage).

Le Syndicat de l'éclairage, affilié à la FIEEC, Fédération des industries électriques, électroniques et de communication, est une organisation professionnelle qui regroupe 52 fabricants de lampe et de matériels d'éclairage pour l'intérieur et pour l'extérieur : luminaires, candélabres, auxiliaires électriques et électroniques, systèmes de commandes et de gestion de l'éclairage et services associés. Avec 52 unités de production et 54 % de produits fabriqués en France, le syndicat représente plus de 80 % des lampes d'éclairage général vendues sur le marché français et environ 70 % des luminaires fonctionnels ou architecturaux pour l'éclairage intérieur ou extérieur. Le marché français de l'éclairage est estimé à 2,3 milliards d'euros.

Entreprises adhérentes : Abel, Aurora Abi, Ansorg, Aric, Atéa, Atelier Sédap, Aubrilam, Comatélec Schröder, Conimast, Debbas, Dr Fischer, Éclatec, Erco, Étap, Flos, GE Lighting, GHM, Harvard, Havells, Hella, Holight, I Guzzini, Indal, KRS, L'Ébenoïd, Lec, Legrand, Lenzi, Lledo, Nordéon, Osram, Petitjean, Philips, Radian, Regent, Ridi, Sammode, Sarlam, Sécurilite, Selux, Sogexi, Targetti, Technilum, Technology Luminaires, Thorn, Toshiba, Trato, Tridonic, Trilux, Valmont, Waldmann

Le Syndicat de l'éclairage est membre fondateur de LightingEurope.